AVIS du 5 juin 2014

1 ■ Examen pour avis du projet de décret relatif au fonctionnement et à l'organisation des tribunaux maritimes, présenté par la Direction des Affaires Maritimes.

le résultat du vote est le suivant :

CONTRE	: 0
ABSTENTION	T : 0
POUR	: 27

Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable, à l'unanimité des membres présents et représentés, au projet de décret relatif au fonctionnement et à l'organisation des tribunaux maritimes

2 ■ Examen pour avis du projet de décret pris pour application des dispositions du titre VI du livre V de la cinquième partie du code des transports -Règles relatives à l'État d'accueil pour le secteur maritime (cabotage maritime)-, présenté par la Direction des Affaires Maritimes.

le résultat du vote est le suivant :

CONTRE	: 0
ABSTENTIONS	: 4
POUR	: 23

Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable au projet de décret pris pour application des dispositions du titre VI du livre V de la cinquième partie du code des transports -Règles relatives à l'État d'accueil pour le secteur maritime (cabotage maritime)-.

3 ■ Examen pour avis du projet de décret relatif aux compétences du guichet unique et modifiant l'annexe 2 du décret pris pour l'application au ministre de l'équipement, des transports et du logement du 1° de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, présenté par la Direction des Affaires Maritimes.

le résultat du vote est le suivant :

CONTRE	: 2
ABSTENTION	: 0
POUR	: 25

Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable au projet de décret relatif aux compétences du guichet unique et modifiant l'annexe 2 du décret pris pour l'application au ministre de l'équipement, des transports et du logement du 1° de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles.